

III COORDINATION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Le Comité interministériel sur les relations extérieures

Le Comité interministériel sur les relations extérieures (CIRE) se compose des membres suivants: le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures (président); le sous-ministre de l'Industrie et du Commerce et le sous-ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; le président de l'Agence canadienne de développement international; le secrétaire du Cabinet; le secrétaire du Conseil du Trésor et le sous-ministre des Travaux publics. Créé en mai 1970, le CIRE conseille le gouvernement, par l'intermédiaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sur la formulation des politiques, le développement et l'harmonisation des programmes par pays, l'affectation des ressources à la mise en œuvre des programmes à l'étranger, la conduite des opérations à l'extérieur, la nomination des chefs de missions, la gestion des services de soutien et la gestion du personnel en service à l'étranger. Le comité est assisté d'un Secrétariat composé de représentants des principaux ministères dotés d'un service extérieur et de l'ACDI. Le CIRE agit en étroite collaboration avec les ministères qui en sont membres, en particulier les Affaires extérieures à qui incombe la coordination des opérations à l'étranger.

En 1974, le CIRE a continué d'exercer le mandat que lui a confié le gouvernement. Il a examiné de nouveaux moyens de mettre en pratique les directives du Cabinet en ce qui touche la coordination des opérations de la politique étrangère afin d'en améliorer le rendement et l'efficacité. Pour aider le Comité face à une vaste gamme de problèmes, on a formé un sous-comité spécial, composé de hauts fonctionnaires des ministères membres et placé sous la présidence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (Administration). Ce sous-comité s'est adonné tout au long de l'année à l'évaluation et à l'application de mesures concernant des projets connexes du CIRE. En libérant ainsi les membres du Comité central de nombreuses fonctions se situant hors de leurs responsabilités coutumières lors des périodes d'activité intense, le sous-comité s'est révélé particulièrement utile.

Le développement ultérieur du système de programmation par pays, qui permet d'examiner les priorités des opérations à l'étranger et d'aider à la répartition des ressources, compte parmi les activités du CIRE qui ont connu le plus de succès. Ces activités comprenaient aussi l'établissement d'une série d'études sur la politique du Canada

dans les pays où il a des missions, le développement d'objectifs d'ensemble pour la politique étrangère, la promotion de mesures existantes pour améliorer la coordination interministérielle, et le développement et l'introduction de nouvelles mesures à cet effet. Le Secrétariat a aussi cherché à familiariser les missions à l'étranger avec les activités courantes du CIRE, et à leur procurer de meilleures instructions et lignes de conduite pour le développement continu du système de programmation par pays.

Le Comité de gestion du personnel (CGP), sous-comité du CIRE pour les questions de personnel, a continué de développer des mesures en vue d'en arriver à une politique coordonnée s'appliquant à tout le personnel extérieur. Il a formé un groupe de travail, le Groupe de coordination de la politique du personnel, qui a apporté de nombreuses suggestions en vue d'améliorer la gestion du personnel des ministères et agences à l'étranger. Ce groupe a aussi réalisé des études sur les relations qui existent entre, d'une part, les ministères et agences axés avant tout sur l'étranger et, d'autre part, ceux qui s'occupent d'abord ou exclusivement de programmes au Canada même; il a également cherché à savoir si une plus grande mobilité du personnel entre les ministères et agences était souhaitable et, si oui, comment elle pourrait se faire. Pendant l'année, bon nombre d'agents du service extérieur ont travaillé temporairement dans d'autres ministères ainsi que dans des institutions non gouvernementales.

Vers la fin de l'année, le CIRE perdit son premier président, M.A.E. Ritchie; il fut remplacé au poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures par M. H.B. Robinson qui devint, par la suite, président du CIRE. De nouveaux collaborateurs allaient bientôt se joindre à lui au Comité, à la suite des mutations de hauts fonctionnaires annoncées à la fin de l'année.